



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 / 06 / 2019

L'an **deux mil dix-neuf, le 17 juin, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO
Mme LABOUBEE Marie-Josée donne pouvoir à Mme GUINET

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

M. NAVARRE Samuel / Mme FER Dorothée

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GUINET Danielle

Date d'affichage
12/06/2019

Date de convocation
12 / 06 / 2019

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2019.

Délibérations

- 2019 - 06 - 17 / 01 - Attribution de nom de rue
- 2019 - 06 - 17 / 02 - Validation demande affiliation au CDG17
- 2019 - 06 - 17 / 03 - Création de poste - Mise à jour tableau des effectifs

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération N°2019 – 06 – 17 / 01 – Attribution de nom de rue.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom à des chemins communaux en raison de l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer le nom de : «route du Pas de Bret» à la voie, qui part des hallebardes et se termine à la RD 157 – route de Blaye.

- **autorise** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote : Pour : 9

- **Délibération 2019 – 06 – 17 / 02 – Validation demande affiliation au CDG17.**

Madame le Maire expose que la commune est affiliée au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime et de ce fait doit être consulté sur chaque demande d'affiliation volontaire formulée auprès du Centre de Gestion.

Elle fait part de la demande d'affiliation adressée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne, créé au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), et qui emploie, actuellement, trois agents.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, n'émet aucune opposition à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne

Vote : Pour : 9

➤ **Délibération N°2019 - 06 – 17 / 03– Création de poste – Mise à jour tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691-298 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 septembre 2019, pour permettre :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de créer, et de supprimer au tableau des effectifs, les emplois suivants, afin de permettre les avancements de grade ou promotion interne et de répondre aux besoins des services :

Poste à supprimer :

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à 28h

Poste à créer :

- un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à 28h

De plus elle propose de créer, en remplacement des postes techniques contractuels.

- un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 35h
- un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 24h

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

de créer

- un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à 28h
- - un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 35h
- - un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 24h

Et en conséquence de supprimer :

- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à 28h

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe arrêté à la date du 01 septembre 2019 :
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour 9 : pour les postes un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à 28h

- - un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 24h

Pour : 7 / Abs : 2 (Mme GAGNIER, Mme POUMIROU) , pour le poste d'Adjoint technique de 2ème classe à 35h.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Délibération N°2019 - 06 – 17 / 03 – Mise à jour du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS

	GRADE	CATEGORIE	TPS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	35	1	1	
	Adjoint administratif	C	35	1	1	
FILIERE SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	C	35	1	1	
	ATSEM principal 1ère classe	C	33	1	1	
FILIERE TECHNIQUE	Agent de maitrise	C	35	1	1	
	Adjoint technique	C	35	3	3	
	Adjoint Technique Territorial	C	29	1	1	
	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	28	1	1	
FILIERE CULTURELLE	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35	1	1	

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal la possibilité de rajouter une délibération relative à la demande d'intervention de la brigade fleurie de la CDCHS, sur notre commune.

Demande validée par l'ensemble des membres présents

➤ Délibération N°2019 – 06 – 17 / 04 – Autorisation de signature.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention pour l'intervention de la brigade fleurie de la Communauté des Communes de Haute Saintonge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote : Pour : 9